



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, par la soussignée, qu'une séance extraordinaire sera tenue au Centre communautaire, situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, **à 19 h 00, le jeudi 9 février 2023** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Restructuration organisationnelle
2. Période de questions
3. Levée de la séance extraordinaire

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce six février deux mille vingt-trois (2023).

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire **à 19 h 00, le jeudi 9 février 2023**, en affichant une copie au bureau de la Municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, le 6 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 février 2023.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière